



## **Annexe à l'article no 34 des statuts du Ski-Club Nyon**

### **Ensemble en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant**

Le Ski-Club Nyon (plus loin dénommé SCN) applique ces valeurs en faisant preuve de respect envers les autres et en agissant et communiquant de manière transparente. Il en va de même de ses organes et de ses membres. Le SCN reconnaît la charte d'éthique du sport et en diffuse les principes au sein de ses membres.

La charte d'éthique élaborée sur les principes de la boussole éthique de Swiss Olympic complétée et adaptée pour le SCN

#### **1 Égalité**

Traiter toutes les personnes de manière égale.

Personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politiques. Faire preuve de modération et de prudence dans l'exercice du pouvoir.

#### **2 Harmonie**

Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social et les acteurs. Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille. Tout idéal poussé à l'extrême doit être observé et partagé avec le personnel encadrant.

#### **3 Responsabilités**

Renforcer le partage des responsabilités et les prises de décisions communes. Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent. En fonction des rôles de chacun dans la structure (entraîneurs, athlètes, famille, comité).

#### **4 Respect**

Respecter pleinement les sportifs et ne pas les surmener.

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives. Aucune pression ne doit porter atteinte à la dignité de chacun. Les relations entre les personnes sont empreintes de respect.

#### **5 Éducation**

Éduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.

Les acteurs encadrants se dotent d'un discours bienveillant et éducatif et adoptent un comportement responsable envers l'environnement social mais aussi naturel.



## **6. Violences psychologiques, physiques et sexuelles**

S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.

Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.

## **7 Dopage**

S'opposer au dopage et à la drogue.

Informier, prévenir sans relâche et réagir immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.

## **8 Tabac, alcool, médicaments**

Avoir une attitude responsable face aux substances nocives.

Dénoncer et prévenir le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool.

## **9 Pression et corruption**

S'opposer à toute forme de corruption et de pression de tout type.

Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions par la communication claire des critères de sélection. Réglementer et rendre publics les conflits d'intérêt, les cadeaux et les finances.

## **10. Pression psychologique**

Valoriser c'est progresser.

Mettre en avant les aptitudes et les compétences propres à chacun tout en respectant, sans jugement, sans critique et sans pression les actions des acteurs du club.

## **11. Proximité**

Encourager la proximité positive.

Toute proximité doit préserver la liberté, l'intégrité et la dignité de chacun. Aucun lien interpersonnel ne justifie un comportement ambigu, un abus d'autorité ou une atteinte à la personne. Les limites professionnelles doivent être claires et toujours respectées.

Aucun rapprochement intime entre un athlète et son entraîneur n'est toléré. Tout manquement à la règle conduira à un avertissement puis davantage si nécessaire.